



L'essentiel



Du mercredi 26 août 2015 - de la part de Stéphane Le Foll

Rappel : sur le sujet « Les demandeurs d'emplois – Juillet 2015 », voir **L'Essentiel urgent**, 26/08/15.

REDEMARRAGE ECONOMIQUE

La stabilisation du nombre de demandeurs d'emploi intervient après le redémarrage net de l'économie constaté depuis un an, et tout particulièrement depuis le premier semestre 2015. La croissance sur un an est de 1%, 45 000 emplois ont été créés au cours des 9 derniers mois, l'investissement et les exportations repartent à la hausse. De surcroît, le bâtiment entre dans une phase de redémarrage (dispositif Pinel, ...) et le tourisme connaît une année excellente (visas 48h, ...). Ces bons résultats sont une invitation pour continuer à agir.

Le nombre de demandeurs d'emploi est en baisse en juillet, avec 1900 personnes inscrites en catégorie A en moins par rapport à juin. On enregistre ainsi depuis deux mois une stabilisation du nombre de demandeurs d'emploi (cf. Essentiel urgent, 26/08/15).

Cette stabilisation intervient après le redémarrage net de l'économie que l'on constate depuis un an, et tout particulièrement depuis le premier semestre 2015 :

- « **La croissance sur un an est de 1%** ». Sur les seuls 6 derniers mois, elle s'établit à +0,7%, comme en Allemagne (S. Le Foll, 26/08/15) ;
- **Sur les 9 derniers mois, les entreprises ont créé plus de 45 000 emplois**. Sur le seul premier semestre, 27 000 emplois créés : c'est 4 fois mieux que ce que prévoyait l'Insee en juin (+ 6000 postes attendus sur le semestre) ;
- **Depuis janvier, l'investissement repart : il est en hausse de + 0,8% sur le premier semestre**. « Le taux de marge des entreprises a déjà repris les 2/3 du terrain perdu entre 2007 et 2012 » (M. Sapin, 14/08/15) ;
- **Depuis le début de l'année, « les exportations sont en hausse de +3% »**. « C'est le signe d'un regain de compétitivité » (S. Le Foll, 26/08/15). « Le déficit commercial du premier semestre 2015 est en baisse de 20 % par rapport au semestre précédent. C'est le meilleur chiffre depuis 2009 » (M. Fekl, 10/08/15).

D'autres indicateurs témoignent de tendances encourageantes :

- **Dans le tourisme : « les tendances identifiées cet été sont excellentes », « le chiffre d'affaires des professionnels aurait augmenté de 4 à 4,5 % »**. L'action déterminée du gouvernement en la matière commence à payer, notamment grâce à la politique de visas délivrés en 48h : elle a conduit à « une hausse de 56% des visas délivrés aux Chinois et de 65% pour les Indiens » (L. Fabius, 20/08/15). Le secteur représente 7,3% du PIB et est un élément clé pour équilibrer les chiffres de notre commerce extérieur.
- **Dans le bâtiment : les ventes de logements neufs sont au plus haut depuis fin 2011, en progression de 23%** sur un an (au second trimestre 2015). C'est en particulier le témoignage du succès du dispositif d'investissement locatif Pinel. Cet indicateur s'ajoute à la hausse d'octroi de permis de construire constatée au premier trimestre, et confirme la phase de redémarrage dans laquelle se trouve le secteur du bâtiment : les perspectives s'y améliorent aussi pour les mois à venir.

Ces bons résultats sont une invitation pour continuer à agir.

EDUCATION – RENTREE SCOLAIRE 2015

En cette rentrée scolaire 2015, le gouvernement fixe 3 objectifs à l'école : être plus exigeante (nouveau programme en maternelle), plus juste (nouvelle carte de l'éducation prioritaire, meilleure inclusion des élèves en situation de handicap) et inscrite au cœur de la République (enseignement moral et civique, réserve citoyenne). Le gouvernement réaffirme la priorité donnée à l'éducation et la formation : les 6 500 créations de postes de cette rentrée portent à 35 200 le nombre de créations depuis 2012. La refondation de l'École se poursuivra en 2016, notamment à travers la réforme du collège.

A l'approche de la rentrée scolaire, le gouvernement réaffirme la priorité donnée à l'éducation et la formation :

- **Depuis 2012, la création de 60 000 postes est engagée : à ce jour, 35 200 postes ont déjà été créés.** Le budget de l'Education nationale est redevenu le premier de la Nation ; la formation initiale des enseignants est désormais rétablie ; 8 914 classes dans les écoles maternelles et primaires ont été créées en 3 ans.
- **La création de poste au titre de la rentrée 2015 est de plus de 6 500 nouveaux postes :** 2 511 postes enseignants dans le premier degré public ; 2 550 postes enseignants dans le second degré public ; 668 postes enseignants dans le privé sous contrat ; près de 600 postes pour l'encadrement des élèves pour la vie scolaire ; ainsi que 185 postes dans l'enseignement agricole.
- **Ces créations permettent « d'accueillir les élèves supplémentaires dans nos écoles dans de bonnes conditions et de mettre en œuvre les réformes de la refondation »** (N. Vallaud-Belkacem, 25/08/15). Tous les postes ont pu être pourvus au dernier concours des professeurs des écoles, y compris dans le département de Seine-Saint-Denis grâce à un concours exceptionnel, tandis que 90% des postes ont été pourvus dans les concours du secondaire.

La rentrée scolaire 2015 est ainsi « une rentrée de consolidation ». Elle prolonge la refondation de l'École de la République autour de 3 grands objectifs : « une exigence renforcée, la justice et les valeurs de la République » (N. Vallaud-Belkacem, 25/08/15) :

- **Nous construisons une école plus exigeante :**
 - o **La priorité accordée au premier degré est confirmée :** le nouveau programme de l'école maternelle entre en vigueur et les enseignants « seront tout à fait aptes » à les mettre en œuvre ; la politique de scolarisation des enfants de moins de 3 ans bénéficie de la création de nouvelles classes spécifiques ; le dispositif « plus de maîtres que de classes » dispose de 500 emplois supplémentaires ; l'aide de l'Etat aux communes pour inscrire dans la durée les nouveaux rythmes scolaires est pérennisée.
 - o **Le plan numérique pour l'éducation entre dans sa phase opérationnelle** de déploiement : dès la rentrée, la phase de préfiguration mobilisera plus de 500 établissements pilotes (350 écoles et 220 collèges).
 - o **La réforme du collège qui entrera en vigueur en 2016 a « vocation à mettre fin à la dégradation continue des résultats des élèves »** (N. Vallaud-Belkacem, 25/08/15). L'année scolaire 2015-16 sera marquée par un effort important de formation et d'accompagnement des équipes pédagogiques à la nouvelle organisation du collège.
- **Nous rendons l'école plus juste,** avec la mise en place de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire (1 000 REP et 350 REP+ dans les établissements plus difficiles) et l'allocation progressive des moyens (qui permet de répartir les emplois du premier degré en fonction non plus seulement de l'évolution du nombre d'élèves mais aussi du contexte territorial et social des populations d'élèves). La Seine-Saint-Denis bénéficie d'un plan exceptionnel avec notamment une dotation de 240 emplois et la création d'un concours exceptionnel de professeur des écoles (500 postes). Les élèves en situation de handicap voient leurs encadrements renforcés (10 000 contrats aidés en plus, CDIisation des accompagnants AESH, nouvelles unités pour les élèves autistes créées). La mobilisation contre le décrochage scolaire se poursuit, avec notamment la généralisation du droit au retour en formation initiale.
- **Nous remettons l'école au cœur de la République :** le nouveau programme d'Enseignement moral et civique se met en place du CP à la terminale ; ce module s'intégrera dans le nouveau parcours citoyen de l'élève ; une réserve citoyenne est mobilisée (4 600 personnes se sont préinscrites).

BAISSE DES IMPOTS

La baisse des impôts engagée en 2015 se poursuivra en 2016. Des diminutions de dépenses ont financé les diminutions d'impôts en 2015 : la même logique prévaudra en 2016.

« On poursuivra en 2016 la baisse des impôts qui a été engagée » (S. Le Foll, 26/08/15). « Il faut [...] rendre progressivement aux Français une part des efforts qu'ils ont faits » (M. Sapin, 26/08/15)

Pour cela, « le Président de la République fera les arbitrages qui seront nécessaires et avec le Premier ministre nous travaillerons aux modalités ». « Nous avons [déjà] financé par des diminutions de dépenses une diminution d'impôts ». C'est ainsi que nous devons financer la prochaine : « [il faut] maîtriser les dépenses, diminuer les dépenses, c'est ce que nous allons continuer à faire l'année prochaine en 2016 [...] et qui permettra de financer cette nouvelle baisse d'impôts [...] Nous le ferons » (M. Sapin, 26/08/15).

Le projet de loi de finances pour 2016 sera présenté le mercredi 30 septembre en Conseil des ministres.

THALYS – COOPERATION EUROPEENNE (cf. Essentiel du 25/08/15)

Une réunion des ministres de l'Intérieur et des Transports des 8 pays avec lesquels la France a des liaisons ferroviaires transfrontalières aura lieu samedi à Paris. L'objet de cette réunion est de compléter les dispositifs de sécurité existants pour être encore plus performants. Il s'agit notamment d'avancer sur l'organisation de contrôles simultanés et coordonnés aux frontières Schengen pour mieux repérer les mouvements des djihadistes, grâce aux fiches S.

Une réunion des ministres de l'Intérieur et des Transports des pays avec lesquels la France a des liaisons ferroviaires transfrontalières aura lieu samedi à Paris. 8 pays européens, outre la France, seront représentés à cette réunion (Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Espagne, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas et Suisse).

L'objet de cette réunion est, « après les événements du train Thalys », de « compléter les dispositions pour être encore plus performants » (B. Cazeneuve, 26/08/15).

Il s'agit de « regarder des propositions très concrètes » (B. Cazeneuve, 26/08/15), notamment une proposition que la France a formulée à ses partenaires européens il y a plusieurs mois, aujourd'hui plus que jamais confortée :

- **L'organisation de contrôles simultanés et coordonnés aux frontières Schengen pour mieux repérer les mouvements des djihadistes**, et « faire sonner les fameuses fiches S [afin de] mieux identifier ceux qui prennent les transports en commun » ;
- « Il faut regarder si l'on peut mettre en place un dispositif qui permette de contrôler dans les aéroports, dans les moyens de transport, plus systématiquement, de façon plus coordonnée ceux qui les empruntent ».

A moyen terme, il y a « aussi le dossier du PNR européen » que la France appelle de ses vœux. Il permettrait, « lorsqu'on réserve des billets de train ou d'avion, de pouvoir en amont savoir quel sera le trajet de ceux qui sont signalés, et par conséquent, de pouvoir éviter de les voir prendre des moyens de transport qui peuvent représenter un risque » (B. Cazeneuve, 26/08/15).

MISTRAL

Le projet de loi présenté en Conseil des ministres entérine l'accord du 5 août négocié entre la France et la Russie. L'accord obtenu est un bon accord. C'est un accord amiable, qui écarte tout contentieux futur. La crédibilité de la France en tant que fournisseur d'armement n'est pas atteinte. Le montant du remboursement sera inférieur à un milliard d'euros et ne supporte aucune pénalité - le chiffre précis sera présenté aux parlementaires. Au terme de ce processus, la France recouvrera la pleine propriété des navires : ceci ouvrira la voie à une probable revente.

Un projet de loi relatif au Mistral a été présenté en Conseil des ministres. Il entérine l'accord du 5 août entre la France et la Russie. Ce projet de loi est « nécessaire parce qu'il [s'agit d'] un accord international avec des conséquences budgétaires ». A cette occasion, l'ensemble des informations relatif à cet accord va être en toute

transparence communiqué au Parlement, après que les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, ainsi que les présidents respectifs des commissions des affaires étrangères, de la défense et des finances ont été informés dès la conclusion des négociations. (S. Le Foll, 26/08/15).

L'accord obtenu est un bon accord.

C'est un accord amiable, qui solde la question et éteint tout contentieux futur. Ce dossier n'avait pas vocation à peser sur la relation à long terme entre les deux pays.

La crédibilité de la France en tant que fournisseur d'armement n'est pas atteinte. Nous n'avons pas violé nos engagements, nous les avons renégociés. La situation actuelle en Ukraine, au cœur de l'Europe, relève d'un contexte particulièrement exceptionnel. Nos exportations en matériel militaire sont à des niveaux historiquement élevés.

Le montant du remboursement sera « inférieur à 1 Md € ». « Le chiffre précis sera présenté devant les parlementaires ». C'est un accord qui prévoit le seul remboursement à la Russie des sommes qu'elle avait engagées, sans pénalité aucune. « Il n'y a rien en dehors de ce qui était nécessaire à rembourser [...] ça comprend toutes les avances qui avaient été faites par les Russes » (S. Le Foll, 26/08/15).

Au terme de ce processus « La France [recouvrira] la pleine propriété de ces bateaux » ouvrant ainsi la voie à une probable vente (S. Le Foll, 26/08/15).

Pour toute question, tout besoin ou suggestion : contact@porte-parole.gouv.fr ; 01 49 55 81 16 / 58 84
L'Essentiel, c'est : du lundi au vendredi, les positions clés du gouvernement sur les sujets d'actualité.